



L1. Méthode de travail.  
TD – La Bibliographie  
Enseignant : Denis CAILLEAUX

## Normalisation de la bibliographie

- Le recours dans un même texte à un style uniforme de présentation des références est indispensable.
- Les normes de présentation peuvent varier selon le type de publication ou les choix de l'éditeur.
- Il est généralement fourni aux auteurs une liste des règles à suivre.
- En archéologie pré et protohistorique, les normes sont généralement celles des revues « scientifiques » [Système : Auteur + date].
- En archéologie des temps historiques, en Histoire de l'art et en Histoire, les normes sont plus souvent celles des publications « littéraires ».

### Les références bibliographiques

- La référence est traditionnellement placée en note, appelée dans le corps du texte par un appel de note, chiffre ou plus rarement vignette accolé à droite du mot qui justifie la note, placé en exposant (au-dessus de la ligne de texte) et avant tout signe de ponctuation.

### Les références d'un ouvrage

On doit réunir 6 informations :

- Nom d'auteur et prénom
- Titre de l'ouvrage
- Lieu d'édition
- Nom de l'éditeur
- Date d'édition  
+ nombre de pages

### Les sources d'information bibliographiques

- On recueille les éléments d'information en priorité sur la page de titre de la publication imprimée.
- On peut compléter cette source principale d'information par toute source annexe : revers de la page de titre, achevé d'imprimer, corps de la publication (préface, etc.).

### Trouver les références

- Dans les ouvrages anciens, la date d'édition figure fréquemment sur la page de titre, avec la mention du lieu d'édition.
- Dans les ouvrages récents, les indications peuvent être réunies dans l'ours, généralement placé au revers de la page de titre.

### Les références d'un ouvrage

Auteur : Nom + prénom = ERLANDE-BRANDENBURG Alain

Titre de l'ouvrage : De pierre, d'or et de feu. La création artistique au Moyen Age. IVe-XIIIe siècle

Lieu d'édition : Paris

Editeur : Fayard

Date : 1999

Pagination : 230 p.

Le titre de l'ouvrage est présenté en *italique*

soit :

ERLANDE-BRANDENBURG Alain, *De Pierre, d'or et de feu. La création artistique au Moyen Age. IVe-XIIIe siècle*, Paris : Fayard, 1999, 230 p.

### Les références d'un article dans une publication collective

- Lorsque le document à citer est contenu dans une publication collective, il convient de donner les informations relatives
  - À l'article spécifique
  - A la publication qui le contient

### Références d'un article

- Nom de l'auteur et prénom
- Titre de l'article (entre parenthèses «xx»)
- Titre de la publication (en *italique*)
- Numéro dans la série
- Date de la publication et de l'édition [x]
- Pagination de l'article

Soit :

CAILLEAUX Denis, « Recherches sur les bâtiments industriels des abbayes cisterciennes », *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, tome 120, 1999 [2002], p. 56-89.

### Références d'un article

- Dans les publications périodiques, la date du contenu peut être différente de la date d'impression.
- Ex : les textes d'une série de communications ou de conférences données en 1999 pour une société savante ne seront publiés qu'en 2002.

### L'éditeur

- Le mot « éditeur » désigne :
  - l'éditeur scientifique : la personne responsable de la publication des actes d'un colloque, d'une conférence, d'un recueil de sources...
  - l'éditeur commercial : la maison d'édition ou l'imprimeur qui a « publié » l'ouvrage.

Pour les actes d'un colloque

Si l'édition est anonyme :

*Moines et Métallurgie dans la France médiévale*, [Actes du colloque de Paris, 1987], Paris : AEDEH, 1991.

ou si l'éditeur scientifique est connu :

BENOIT Paul (éd.), *Moines et Métallurgie dans la France médiévale*, [Actes du colloque de Paris, 1987], Paris : AEDEH, 1991.

### La pagination

- p. 12 = seulement la page 12
- p. 120-126 = de la page 120 à la page 126
- 230 p. = total des pages du volume, soit 230 pages.

### La langue

- Tout ce qui est repris directement du document décrit (auteur, titre, édition, adresse, collection, numérotation) l'est dans la langue du document (avec le cas échéant le recours à la translittération ou à la transcription), y compris les mentions abrégées (5th ed., 3a ed.).

### Les additions

- Toutes les additions effectuées par le rédacteur de la bibliographie en s'appuyant sur des sources externes au document décrit doivent être placées entre crochets carrés = [xxx].
  - C'est par exemple le cas de l'identité réelle restituée des pseudonymes.
  - Une mention fautive dans le document décrit doit être reprise telle quelle mais suivie de la mention [sic].

\*\*\*